

Le 23 octobre 2008

## LES DÉBATS D'EUROGIP

# AIDE A DOMICILE ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN EUROPE

### Dossier de presse

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

p 1

Aide a domicile et prévention des risques professionnels  
en Europe

Liste des intervenants aux Débats d'EUROGIP du lundi 20 octobre 2008

p 3

**EUROGIP** : sa mission, ses activités

p 4

Communiqué de presse

27 octobre 2008

## Aide à domicile et prévention des risques professionnels en Europe

Physiques, chimiques, psychosociaux, routier... Les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés du secteur de l'aide à domicile sont nombreux et la sinistralité est élevée.

En France, en 2006, avec 45 accidents du travail pour 1 000 personnes, l'indice de fréquence du secteur de l'aide et du soin à domicile était supérieur au chiffre français tous secteurs confondus. Les 516 000 salariés<sup>1</sup> ont été victimes de plus de 27 000 sinistres avec arrêt (dont 19 mortels), soit plus de 1,1 million de jours d'arrêts (49 jours de travail par an en moyenne). Les lésions concernent principalement des douleurs par effort au niveau du tronc, notamment des lombalgies et des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs avec une mention particulière pour les affections péri articulaires. Un accident sur trois est lié à une chute de plain-pied. Les risques psychosociaux sont encore mal repérés dans les données chiffrées.

Comment prévenir cette sinistralité notable et ces différents risques alors que les travailleurs de ce secteur exercent leur métier de façon isolée, chez des particuliers, pour le compte d'employeurs au statut varié (particulier lui-même, association, structure de l'économie sociale et solidaire, entreprise privée, collectivité locale) ?

La question était au cœur des Débats d'EUROGIP du 20 octobre 2008<sup>2</sup> consacrés à l'aide à domicile et la prévention des risques professionnels en Europe.

En France, l'association "La vie à domicile" - qui a 25 ans d'existence dans les soins infirmiers aux personnes âgées - travaille avec un ergothérapeute, propose à ses 160 salariés des formations aux 1<sup>ers</sup> secours, un bilan pédicure tous les 2 ans ou de participer une fois par mois à des groupes de parole sur les troubles psychosociaux.

Le groupe O2, leader en ménage et garde d'enfants avec 2 300 salariés et 10 000 clients réguliers, a insisté sur l'importance de la formation à laquelle il consacre un important budget, avec l'objectif de faire du salarié un acteur de sa santé et sa sécurité. Un livret de sécurité a été diffusé, des focus sur la prévention sont joints régulièrement à la fiche de paie des salariés, et chaque salarié a reçu un téléphone portable pour pouvoir appeler en cas de problème.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des salariés du régime général. Les 27 156 sinistres se répartissent ainsi : 22 692 accidents du travail, 769 maladies professionnelles et 3 695 accidents de trajet - Source : Les chiffres clés en 2006, Mission nationale Prévention des risques dans les métiers de l'aide et du soin à domicile  
[http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/AccueilDossiers/AccueilDossiers\\_aide-a-la-personne\\_1.php](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/AccueilDossiers/AccueilDossiers_aide-a-la-personne_1.php)

<sup>2</sup> Voir ci-dessous la liste des intervenants aux Débats d'EUROGIP

Au plan national, la CNAMETS<sup>3</sup> a voulu faire coïncider ses actions avec la politique économique gouvernementale visant à développer le "gisement" d'emplois que représente ce secteur d'activité en pleine croissance. À ce titre, elle a mis en place une mission nationale pour une politique active de prévention des risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile.

Au Danemark, la municipalité de Copenhague dispose d'une équipe pluridisciplinaire de 24 personnes (kiné, ergothérapeute, médecin, psychologue, anthropologue, consultant organisationnel, ingénieur, technicien, chimiste, architecte, spécialiste en communication) qui vient en aide aux salariés des services à domicile employés de la municipalité.

En Belgique, l'Université catholique de Louvain a développé un guide de dépistage participatif des risques pour le secteur de l'aide à domicile. Le document permet aux salariés et à leur encadrement direct de passer en revue 11 circonstances de travail et d'indiquer pour chacune d'elle "qui peut faire quoi de concret et quand" pour éviter les risques.

L'on retiendra par ailleurs qu'en Belgique, les particuliers ont l'obligation de passer par un mandataire et ne sont donc pas employeurs. Une situation qui, aux dires de plusieurs intervenants, contribue à rendre la prévention des risques plus facile.

En Allemagne, l'assurance légale contre les accidents du travail et les maladies professionnelles du secteur de la santé, la BGW<sup>4</sup>, a développé plusieurs actions en faveur de la prévention des risques des travailleurs des services ambulatoires. En particulier, l'obligation de suivre une formation à la conduite tous les 5 ans, ainsi qu'un soutien financier pour l'entretien des véhicules ont donné de bons résultats en matière de prévention du risque routier.

Outre la prévention des risques professionnels, ces différentes actions pourraient avoir un autre impact : contribuer à valoriser les métiers du secteur de l'aide à domicile qui reste peu attrayant et pouvoir ainsi répondre à une demande croissante liée au vieillissement de la population et à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Eurogip publiera avant la fin de l'année les actes<sup>5</sup> de cette conférence qui reprennent l'essentiel des échanges.

---

<sup>3</sup> CNAMETS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

<sup>4</sup> Berufsgenossenschaft für Gesundheitsdienst und Wohlfahrtspflege

<sup>5</sup> Publication prévue en décembre - Voir [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

## **Intervenants aux Débats d'EUROGIP du lundi 20 octobre 2008**

### Ouverture des Débats

- Anne HEGER, Présidente du Conseil d'administration, Eurogip
- Raphaël HAEFLINGER, Directeur, Eurogip

### Introduction européenne aux Débats

- Alessandra CANCEDDA, Sociologue, CERFE (Italie), Rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail "Employment in household services in Europe" (L'emploi dans les services à domicile en Europe)
- Jan JILEK, Juriste, Unité Santé, Sécurité et Hygiène au Travail, Direction Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission européenne

### Aide à domicile et prévention des risques professionnels : la problématique

- Bernard SENAUT, Coordonnateur de la Mission nationale Prévention des risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile, France
- Carole GAYET, Juriste, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France
- Philippe HEDIN, Directeur de l'association "La vie à domicile", France

### Aide à domicile et prévention des risques professionnels : les actions et les outils mis en œuvre

- Jean-Pierre BLACHE, Agence nationale des services à la personne (ANSP), France
- Claudia STILLER-HARMS, Responsable de la prévention des risques professionnels chez le personnel soignant, Berufsgenossenschaft für Gesundheitsdienst und Wohlfahrtspflege (BGW), Allemagne
- Guillaume RICHARD, Président du Groupe O2, Vice-président de la Fédération des entreprises de services à la personne, France
- Jacques MALCHAIRE, Professeur, Directeur de l'Unité Hygiène et physiologie du travail de l'Université Catholique de Louvain, Belgique
- Annemette ESKesen, Thérapeute, Conseillère en santé au travail, Municipalité de Copenhague, Danemark

### Conclusion des Débats

- Jean-Luc MARIÉ, Directeur général, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

## EUROGIP : sa mission, ses activités ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr))

EUROGIP est un organisme de la Sécurité sociale créé pour travailler sur les questions relatives aux risques professionnels en Europe.

> Eurogip est un Groupement d'intérêt public **créé en 1991** par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (**CNAMTS**) et l'Institut national de recherche et de sécurité (**INRS**).

> Son **domaine d'action** : les risques professionnels en Europe.

> Sa **mission** : animer, coordonner et développer au plan européen, les actions de la Branche "accidents du travail - maladies professionnelles" (AT-MP) de la Sécurité sociale.

> Ses pôles d'**activités** :

• **Information et communication** Pour aider les différents acteurs concernés à mieux connaître et comprendre les actions mises en œuvre au niveau communautaire et dans les pays européens en matière de risques professionnels, EUROGIP publie notamment un trimestriel (Eurogip infos) et une lettre électronique (l'infoMail d'Eurogip). Il organise également chaque année une conférence, les Débats d'EUROGIP, dont c'était la 8<sup>e</sup> édition cette année.

• **Enquêtes** EUROGIP réalise des enquêtes comparatives européennes sur les risques professionnels, du point de vue de la prévention ou de l'assurance. Une collection de fiches sur les données statistiques et sur les systèmes d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles vient notamment d'être lancée (disponible sur son site Internet) et EUROGIP publiera le mois prochain les résultats d'une nouvelle étude sur les maladies professionnelles en Europe (données statistiques de 1990 à 2006 et actualité juridique).

• **Projets** Par contrat, EUROGIP pilote - au niveau européen ou dans un cadre bilatéral - des projets dans ses divers domaines de compétences... Actuellement il réalise un guide d'application de la directive "chantiers temporaires ou mobiles" pour le compte de la Commission européenne. Il collabore également au Centre thématique "Environnement de travail" de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

• **Normalisation** Pour une meilleure intégration de la prévention dans les normes, EUROGIP coordonne l'activité d'une centaine d'experts de la Branche AT-MP française qui participent aux travaux de normalisation européenne et internationale et leur apporte une assistance : traductions, formations à la normalisation et linguistiques. Il contribue également à faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention des risques professionnels.

• **Coordination d'organismes notifiés** Depuis 1992, EUROGIP assure le secrétariat de coordinations pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines par délégation des ministères du Travail et de l'Agriculture. L'objectif de ces Coordinations est d'harmoniser les pratiques des organismes de certification pour garantir un niveau élevé de sécurité aux produits certifiés.

> Eurogip est géré par un **Conseil d'administration paritaire** associant des représentants des organisations syndicales et patronales (désignés par la CNAMTS et par l'INRS). Depuis 2007, la présidence est assurée par Anne HÉGER, représentante MEDEF, et la vice-présidence par Ronald SCHOULLER, représentant CGT-FO.

> Les **ressources** d'EUROGIP proviennent pour les 2/3 du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (alimenté par les cotisations AT-MP des entreprises) et 1/3 de contrats signés avec les ministères français chargés du Travail et de l'Agriculture et avec la Commission européenne principalement.

> Effectif : **13 personnes** travaillent pour EUROGIP, qui est dirigé par Raphaël HAEFLINGER.